

riche et de quelle immense utilité il sera, tant pour les individus que pour la société, partout où il fleurira. » Le Saint-Père n'hésite pas à dire que les triomphes remportés, dans l'ordre spirituel, par les Tertiaires des XIII^e et XIV^e siècles, peuvent encore être obtenus à notre époque par un retour à l'esprit et à la Règle de l'humble saint François.

Nous ferons ici trois remarques sur lesquelles, nous semble-t-il, il est bon d'insister. La *première* est que le Tiers-Ordre n'est pas une simple association ou confraternité, mais bien un Ordre véritable. Ce point est établi dans l'un des chapitres de ce livre, et nous nous contentons d'y appeler l'attention du lecteur. La *seconde* est que l'un des traits caractéristiques de tout Ordre religieux est la manière dont ses membres sont liés entre eux par la prière, et particulièrement par la récitation en commun de l'office divin. Si un laïque qui appartient au Tiers-Ordre ne peut pas réciter le bréviaire ou l'office de la sainte Vierge, il doit dire l'office des douze *Pater* et *Ave*. Il est vrai que dire simplement aux Tertiaires que la Règle leur prescrit la récitation journalière de douze *Pater* et *Ave* n'est pas de nature à exciter leur intérêt et à provoquer leur enthousiasme, il n'est personne qui ne connaisse la valeur du *Pater* et de l'*Ave Maria*. Mais le Tertiaire qui s'est pénétré de l'esprit du Tiers-Ordre, et qui a approfondi le premier chapitre de la dernière partie de cet ouvrage, comprendra tout de suite la vraie signification de l'office des *Pater* et *Ave* ; il verra pourquoi le nombre en a été fixé à douze, et il se mettra de suite à le réciter, avec une piété éclairée et avec ferveur.

En *troisième lieu*, l'influence des Tertiaires sur la société sera en rapport du degré de perfection chrétienne où ils seront parvenus. La Constitution *Misericors Dei Filius* parle des Tertiaires comme étant groupés en Fraternités. Il existe sans doute des Tertiaires isolés, mais c'est le désir du Saint-Siège qu'ils soient, autant que possible, réunis en Fraternités et par là rendus plus forts. De cette manière, en effet, leur influence rayonne davantage, et ils peuvent être employés plus facilement et de bien des manières à ces œuvres paroissiales dont la fin est de promouvoir la cause de la grande Fraternité catholique, Fraternité qui doit inclure les fidèles de toutes les classes et de tous les rangs. L'organisation, la vie et l'esprit des Tertiaires doivent toujours être